

Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1307 (DbCM)

Objet : Vote du Compte de Gestion 2025

Rapporteur : Thomas BIETRY

Considérant

- le suivi par le Receveur Municipal de l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025,
- la reprise par le Receveur Municipal des résultats constatés au 31/12/2024,
- le compte de gestion établi par le receveur municipal, conforme en tous points au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2025.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY



Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 21
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1308 (DbCM)

Objet : Compte Administratif 2025

Rapporteur : Gilles COURGEY

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Gilles Courgey.

Monsieur Gilles Courgey expose au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 :

Fonctionnement :	Dépenses : 4 774 167,35 €	Recettes : 5 149 641,24 €
Investissement :	Dépenses : 1 578 465,13 €	Recettes : 2 135 779,17 €

et soumet le Compte Administratif 2025 au vote.

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité (le Maire ne participe pas au vote), le Compte Administratif 2025.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY



Page 1 sur 1

Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1309 (DbCM)

Objet : Affectation des résultats 2025**Rapporteur : Thomas BIETRY**

	Résultat global au 31/12/2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat global au 31/12/2025
Investissement	155 870,27 €	0	557 314,04 €	713 184,31 €
Fonctionnement	440 140,14 €	0	375 473,89 €	815 614,03 €
Total	596 010,41 €	0	932 787,93 €	1 528 798,34 €

Crédits d'investissement reportés de 2025 à 2026 :

Dépenses : 2 142 266 € Recettes : 1 424 482 €

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'affectation en section d'investissement de la somme de 4 599,69 € et le maintien en section de fonctionnement du solde de l'excédent de 811 014,34 €.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY



Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1310 (DbCM)

Objet : Budget Primitif 2026

Rapporteur : Thomas BIETRY

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le budget primitif tel que décrit dans le document annexé et selon les équilibres suivants :

Fonctionnement : Dépenses 5 878 471 € et recettes : 5 878 471,34 €
Investissement : Dépenses 4 073 481 € et recettes : 4 073 481,00 €

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire



Thomas BIETRY

Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1311 (DbCM)

Objet : Vote des taux de la fiscalité pour 2026

Rapporteur : Thomas BIETRY

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition votés en 2025 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,32 %
- Taxe d'habitation : 11,40 %

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY



Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1312 (DbCM)

Objet : Vote des subventions 2026**Rapporteur : Jean-Christophe DUMONT**

ASSOCIATIONS	Ordinaire	Exceptionnel	Nouveaux adhérents
ABHIS	200 €		
ACCA Saint Hubert		500 €	
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200 €		
AMIS DE L'ORGUE (les)	300 €		
AMIS DU MUSEE (les)	200 €		
BCBE BEAUCOURT	200 €	500 €	30 €
BEAUCOURT EN FETE	17 000 €	1 500 €	
BEAUCOURT GYMNASTIQUE	2 100 €	300 €	345 €
BEAUCOURT OMNI-SPORT	1 600 €		45 €
CAVALIERS RANDONNEURS BEAUCOURTOIS	3000 €		
CLUB DE SKI DE BEAUCOURT	2 800 €	2 000 €	30 €
CLUB DE FOOT	3000 €		150 €
CTB (Club Tennis Beaucourtois)	3 000 €	6 000 €	
EVBS	1 500 €		

FORCE COMTOISE	300 €		
GAULE BEAUCOURTOISE (la)	400 €		
LA MAISON	43 000 €	1 000 €	
ONDE BEAUCOURTOISE (l')	200 €		
PASSION VTT	1 000 €	600 €	
PETANQUE BEAUCOURTOISE	300 €	100 €	
PILA'TITUDE	250 €		
POTAGERS DU GRAMMONT	500 €		
POUR SAUVEGARDER LE TEMPLE DE BEAUCOURT	500 €	800 €	
TWISPEEL GROUP	1 600 €	200 €	45 €
VITRINES DE BEAUCOURT (les)	1 000 €		
Provision	1 000 €		
CCAS	10 000 €		
Totaux	95 150 €	13 500 €	645 €

Le versement des subventions allouées à titre exceptionnel est conditionné à la réalisation de l'événement ou l'achat du matériel motivant le soutien financier voté.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les subventions conformément aux propositions figurant dans le tableau ci-dessus.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire



Thomas BIETRY

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1313 (DbCM)

Objet : Demandes de subventions - projets 2026 Pôle famille

Rapporteur: Anaïs MONNIER - VON AESCH

Dans le cadre du développement de nos actions en faveur des habitants, nous avons soumis des demandes de subvention auprès de plusieurs organismes (CAF, MSA, CCST) afin de financer les projets suivants :

- Communiquer autrement : pratiques innovantes pour l'éveil (Halte-garderie),
- Valorisation du métier d'assistante maternelle (Relais Petite Enfance),
- Journée des parents avec des ateliers parent-enfant (Relais Petite Enfance dans le cadre d'un projet mutualisé CTG),
- Festi'Familles.

Ces projets répondent aux besoins identifiés au sein de notre territoire et visent à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires concernés. Ils s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de la municipalité et reposent sur des actions concrètes mises en œuvre avec le soutien de nos partenaires.

Projet	Communiquer autrement : pratiques innovantes pour l'éveil	Valorisation métier assistante maternelle		Journée des parents - Festi'Familles				
Budget prévisionnel	6874,80 €	3709,20 €		3036.5€		10722.85		
Financier	CAF	CAF	MSA	CAF	MSA	CAF	MSA	CCST
Montant demandé	1700€	1500 €	1100 €	800 €	900 €	1500 €	2800€	2000 €
Public ciblé	Professionnels petite enfance	Assistants maternelles		Parents et enfants				
Actions prév	Formation/Sensibilisation Langue des signes, Snoelzen et médiation animale	Ateliers de formations		Ateliers parent-enfant				

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le dépôt des demandes de subventions à la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Sud Territoire pour l'année 2026 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces financements.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire



Thomas BIETRY

Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1314 (DbCM)

Objet : Fonds de concours CCST

Rapporteur : Thomas BIETRY

Le Conseil communautaire de la CCST attribue chaque année un fonds de concours à la ville de Beaucourt pour soutenir le fonctionnement de la Maison de l'Enfant.

Ce fonds de concours ne doit pas dépasser 50% des dépenses de fonctionnement de l'année écoulée et est plafonné à 42 000€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce financement aux conditions énoncées ci-dessus.

Un état des dépenses sera fourni à la CCST.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY



EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****du LUNDI 09 MARS 2026****Nombre de conseillers :**

Représentants : 29

Présents : 19

Votants : 22

Procurations : 3

Excusé : 0

Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1315 (DbCM)

Objet : Tarifs activités vacances de printemps**Rapporteur : Anaïs MONNIER VON-AESCH**

Le programme des vacances de printemps à la maison de l'enfant est proposé sur le thème « les petits génies de la paléontologie ».

Diverses activités et sorties en lien avec le monde des dinosaures seront proposées parmi lesquelles une sortie au Dino-zoo.

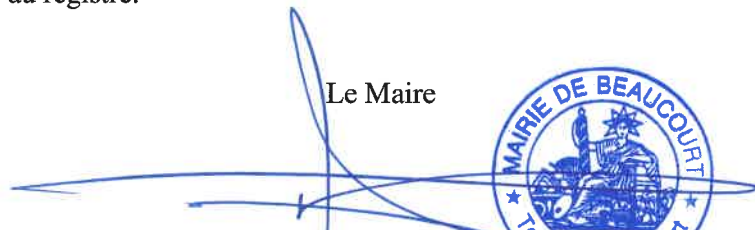
Une participation financière des familles sera demandée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité les tarifs suivants :


Activités	QF1	QF2	ALL	N/ALL ou ext
Dino Zoo	3,00 €	3,50 €	5,00 €	13,00 €
Centre aquatique Delle	1,00 €	1,00 €	1,50 €	2,50 €
Okidoc	1,50 €	2,00 €	3,00 €	8,00 €
Laser Game au Starbowl	3,00 €	4,00 €	6,00 €	15,00 €

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire



Thomas BIETRY



Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1316 (DbCM)

Objet : Avenant - travaux gymnase Vernier

Rapporteur : Philippe CHEVALIER

Dans le cadre de l'opération d'agrandissement du gymnase Vernier, les travaux de terrassement ont fortement impacté le talus existant situé en limite foncière de la parcelle AK59, appartenant à Monsieur BOIZET Noël.

Localisation

Gymnase

9 Rue de la Prairie

Beaucourt



Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, il est apparu nécessaire de consolider cet ouvrage. L'objectif est de pérenniser la stabilité du terrain de la parcelle voisine et de prévenir tout risque de glissement de terrain ou d'érosion majeure suite aux modifications du profil naturel du sol.

Sur proposition de l'entreprise titulaire du lot 4 VRD / Réseaux et aménagement, la solution technique retenue est le système d'ancrage « GRIPPLE Terra-Lock ».

Ce dispositif de renforcement de pente consiste en la fixation de nattes géotextiles à l'aide d'ancres à bascule spécifiques. Cette solution présente l'avantage d'une stabilisation mécanique immédiate tout en permettant une intégration paysagère (végétalisation ultérieure). Le montant des travaux nécessaires est de 10 000.00 € HT, soit un marché total pour ce lot à hauteur de 224 611.87 € HT.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, le maire à signer l'avenant ainsi que les documents relatifs à ces travaux supplémentaires.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire



Thomas BIETRY

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants	: 29
Présents	: 19
Votants	: 22
Procurations	: 3
Excusé	: 0
Absent	: 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1317 (DbCM)

Objet : Tarif séjour juillet centre de loisirs

Rapporteur : Anaïs MONNIER VON-AESCH

Un séjour éducatif « Aventure & Montagne » à destination des enfants âgés de 7 à 12 ans, se déroulera à La Bresse du 13 au 17 juillet 2026.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique municipale en faveur de l'enfance et de l'égalité d'accès aux loisirs éducatifs. Il vise à offrir aux jeunes de la commune une expérience structurante, fondée sur la découverte du milieu montagnard, la vie collective et la pratique d'activités de pleine nature.

Implanté au cœur du massif des Vosges, le centre d'accueil bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel, propice à l'apprentissage en dehors du cadre habituel. Ce séjour constitue une opportunité pour les enfants de vivre une immersion complète dans un espace sécurisé, adapté à leur âge, favorisant à la fois l'autonomie, la responsabilisation et le vivre-ensemble.

Les enfants pourront notamment participer à un parcours accrobranche au parc aventure, pratiquer le canoë-kayak, diverses activités à sensation (Aquafly et Waterjump), de la luge d'été sans oublier la visite d'une bergerie.

Les tarifs proposés sont les suivants :


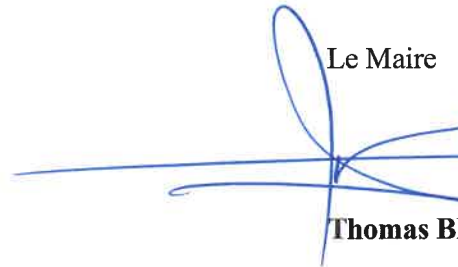
- QF1 : 76,64 € (ATL déduite)
- QF2 : 116,80€ (ATL déduite)
- Allocataire : 257,28€
- Non allocataire / extérieur : 459,43€

Les familles qui le souhaitent pourront payer ce séjour en une ou plusieurs fois en fonction de leur QF connu au moment de l'inscription. Une régularisation pourra être opérée en fonction des QF actualisés au moment du départ (avec déduction des ATL délivrées par la CAF pour les QF1 et 2).

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs proposés et autorise le règlement en plusieurs versements (3 dépôts maximum).

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire



Thomas BIETRY

Commune de BEAUCOURT

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
 Présents : 19
 Votants : 22
 Procurations : 3
 Excusé : 0
 Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1318 (DbCM)

Objet : Demande de distraction du régime forestier et d'autorisation de défrichement pour les parcelles désignées ci-après

Rapporteur : Gilles COURGEY

Dans le cadre du développement urbain de la commune et de la création d'un nouveau lotissement à proximité du lieu-dit « LE TOURNE CUL », il est nécessaire de garantir une sécurité optimale pour les futurs résidents. À cette fin, la réalisation d'une aire de retournement spécifiquement dédiée aux véhicules de secours et d'incendie est impérative pour permettre leur intervention dans des conditions conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Toutefois, l'emprise foncière prévue pour cet aménagement concerne des parcelles actuellement soumises au régime forestier. Pour permettre la réalisation des travaux, la commune doit donc engager une procédure administrative visant à extraire ces surfaces de la protection du régime forestier et à obtenir l'autorisation de procéder à leur défrichement.

Afin de préserver l'équilibre environnemental et le patrimoine forestier communal, cette opération sera compensée par l'intégration de nouvelles parcelles au régime forestier, en étroite collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF).

Le projet porte sur une surface totale de 0ha 06a 79ca répartie comme suit :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface à distraire
B	207	LE TOURNE CUL	0ha 02a 426ca
B	206		0ha 01a 651ca
B	208		0ha 00a 966ca
TOTAL			0ha 06a 79ca

Pour compenser cette distraction, la commune s'engage à appliquer le régime forestier sur les parcelles suivantes :

- Parcelles acquises : B351 et B221.
- Parcelles en cours d'acquisition : B10, B11, B13, B14, B15, B16 et B17.

Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale				Contenance totale	Surface à distraire (ha)
		Section	N° de parcelle	Nv n°	Lieu-dit		
Commune de BEAUCOURT	BEAUCOURT	B	207		LE TOURNE CUL	2ha 15a 51ca	0ha 2a426ca
	BEAUCOURT	B	206			0ha 34a 41ca	0ha1a651ca
	BEAUCOURT	B	208			0ha 53a 11ca	0ha0a966ca
			TOTAL :				

Cette opération est souhaitée dans le but de réaliser une aire de retournement à destination des pompiers en lien avec la construction du lotissement à proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce projet de demande de distraction du régime forestier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement,
- décide, en accord avec l'ONF, qu'un dossier d'application au régime forestier de parcelles nouvellement achetées (B351 et B221) ou en cours d'acquisition (B10-11-13-14-15-16-17) sera mis en œuvre rapidement en compensation de cette distraction.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant officiellement désigné par ce dernier, pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY



EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

Représentants : 29
Présents : 19
Votants : 22
Procurations : 3
Excusé : 0
Absent : 7

Nota :

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été diffusée le 24 février 2026.

L'an deux mil vingt six, le lundi neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thomas BIETRY, Maire.

Présents : Thomas Bietry, Raphaëlle Behra, Philippe Chevalier, Catherine Clayeux, Jean-Claude Cornuot, Gilles Courgey, Francis Courtot, Béatrice Delfils, Jean-Christophe Dumont, Christine Girardot, Aïda Habachi, Hamid Hamlil, Michel Houdelat, Véronique Martin, Pauline Masson, Anaïs Monnier Von Aesch, Sandra Pappalardo, Virginie Rey, Laëtitia Sageaux.

Excusés : Pierre-Alain Frau (procuration à Thomas Bietry), Eric Mangin (procuration à Anaïs Monnier Von-Aesch), Orlane Milliot (procuration à Gilles Courgey).

Absents : Chantal Bequillard, François Bruey, Karime Ferhati, Pascal François, Claude Humbert, Sanel Kadiric, Nicolas Voisard.

Nos réf : AB-2026.09.03.1319 (DbCM)

Objet : Accroissement d'activité temporaire de 6 mois

Rapporteur : Thomas BIETRY

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir tonte et entretien des espaces verts durant la période estivale ;

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 16 mars 2026 au 15 septembre 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut lié à l'échelon 1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la création à compter du 16 mars 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Fait à Beaucourt, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire

Thomas BIETRY

